

INSTRUCTIONS POUR L'EXAMEN DE L'AUDITION DU NOUVEAU-NE

Vous avez un rendez-vous pour l'examen de l'audition de votre nouveau-né. Veuillez venir avec votre bébé le jour et à l'heure du rendez-vous, à l'une des adresses suivantes (selon votre rendez-vous) :

Center for Preventive Paediatrics "Americos Argyriou"
Neonatal Hearing Screening Program / Programme de dépistage néonatal pour l'audition

LIMASSOL: 12, rue Stratigou Makrigianni, 3022 Limassol

NICOSIE: 15, rue Kallipoleos & Ifigenias, Amaral 30, Office 401, 1055 Nicosie

LARNACA: 83, avenue Spyrou Kyprianou, Elenio Megaro, Office 202, 6051 Larnaca

PAPHOS: 1, rue Marathonos, Geroskipou Centre pour Adultes, 8201 Geroskipou, Paphos

PARALIMNI : 115, rue St. Demetrios, Centre Communautaire St Demetrios, 5281 Paralimni

Il est mieux que le bébé ait mangé avant l'examen pour qu'il soit apaisé, d'être propre et que vous ayez une sucette et du lait avec vous. Apportez aussi son livret de santé et la forme que votre pédiatre a remplie pour cet examen.

Voici quelques informations concernant cet examen

Certains nourrissons naissent avec une perte auditive difficile à diagnostiquer sans des examens spécifiques. Il est important de diagnostiquer cette anomalie tôt afin que les enfants malentendants puissent être aidés dans leur développement. Le processus de dépistage permettra d'identifier ces nourrissons afin que, dès que possible, eux et leurs parents puissent être aidés. Sans le processus de dépistage, il arrive souvent que de nombreuses années s'écoulent avant que le problème ne soit aperçu.

Les enfants sourds ou malentendants sont plus susceptibles d'avoir une capacité limitée à communiquer et à apprendre, ce qui affecte leur performance scolaire, leur santé mentale et leur statut social. Les mauvaises perspectives de ces enfants peuvent être inversées si le diagnostic, l'intervention et le soutien sont faits dans les premiers mois de la vie.

Tous les nourrissons doivent subir l'examen auditif. Deux nourrissons sur mille naissent avec une perte auditive et il n'y a généralement pas d'antécédents de perte auditive génétique dans la famille.

Le dépistage se fait mieux entre le 10^e et le 21^e jour après la naissance. La procédure est rapide et se fait généralement pendant que le bébé dort. Un petit dispositif est placé à l'extérieur de l'oreille. Ceci envoie des sons à faible volume à l'oreille de l'enfant. L'oreille réagit en provoquant elle-même un petit son, connu sous le nom d'émission de l'oreille. Cette émission est mesurée à l'aide d'un appareil électronique qui évalue si le nourrisson a réussi ou doit répéter l'examen. Si l'appareil électronique montre une

réponse des oreilles du nourrisson, cela signifie que le nourrisson a réussi le test et il est très probable que son audition soit normale. Si l'appareil électronique ne montre pas de réponse dans une ou les deux oreilles, votre enfant aura besoin de plus d'examens. Le premier test auditif sera répété une fois de plus, puis un autre type de test peut être nécessaire. Néanmoins, si à l'avenir vous avez des doutes sur l'audition de l'enfant, n'oubliez pas de le signaler à votre médecin. Nous vous fournirons entre autres des informations sur le développement normal de la parole.

Notez que l'examen répétitif peut être nécessaire au cas où le bébé est agité, ou s'il a du liquide qui obstrue l'oreille ou s'il y a trop de bruit environnant, sans pour autant que l'enfant ait un problème d'audition.

Le dépistage néonatal pour l'audition vous est offert
GRATUITEMENT par le

Centre de Pédiatrie Préventive « Americos Argyriou »
Tel 77772422

Pour plus d'informations, visitez www.cpp.org.cy

